

Carcassonne, 27 juillet 1909



Monsieur

Sur votre conseil, et pour
satisfaire "les braves gens" qui
font l'almanach patois, si leur
ai simplement envoyé, non une
bonne photographie, mais un
dessin (reproduction du portrait
de mon cher regretté, fait par Laug).

Parmi les nombreuses
photographies de mon mari,
une seule donne sa vraie
physionomie : celle pour laquelle
nous avons posé ensemble et
c'est ; hélas ! jour heureux et
regretté, le 19 avril 1898.

J'ous en souvenez - vous, ami
de mon regretté mari ; au sortir
de l'église Souvenez-vous tout
cela ; mais la vie nous
rappelle aux choses brutales.

La Cour de Montpellier

a rendu son arrêt le 10 juillet et
a confirmé le jugement de 1^{re} instance
du Tribunal de Carcassonne.

M^e Milhaud a été fort surpris de
cet arrêt inattendu ; il me faisait
espérer une décision tout autre - et
moi-même devant la bonté de
la cause de ce cher Gaston, et après
la magnifique plaidoirie de l'avocat
j'espérais ; mais c'est en
vain qu'on espère en la justice
des hommes.

Le pourvoi en Cassation ? ...
mon oncle M^r Régismansot, ancien
avocat et sénateur de Seine et Marne,
va analyser en détail l'arrêt. M^e
Milhaud également mais je
crains bien que la réaction n'en
soit faite de manière à écarter
l'éventualité d'un pourvoi.

C'est été un coup bien pénible
pour le noble cœur qui était ce
pauvre cher - Quelle infamie entre
frère et sœur ! et comme ce général



Gaston a été la victime d'une
implacable.

Personnellement, je n'espère
pas dans le résultat d'un pourvoi
en cassation. Devant un autre
tribunal M^r Peyronnet userait des
mêmes protections et son avocat
userait des mêmes armes.

Quelle situation affreuse !!
Gaston a une quittance de sa
mère ; cette dernière après la vente
du domaine de Poulhariès, pour être
nuisible à son fils, proteste contre
cette quittance par des lettres
envoyées aux hommes d'affaires ;
et ce sont ces lettres qui pèsent
sur la décision des juges.

Excusez-moi Monsieur, j'ai
le tort d'être beaucoup trop polie.

J'ai eu quelques difficultés avec
l'imprimeur de la 3^{ème} édition du
"Guide à Carcassonne". - Il y avait
un traité passé entre ^(l'imprimeur et) M^r Jourdaun
~~et la mort~~ et à la mort de la première feuille
(petit in-16) seulement, était composé

et corrigée par l'auteur.
y'allais céder ^{l'ouvrage} ~~mes droits~~ à
l'imprimeur pour n'avoir
point le tracas d'en suivre l'impression
l'impression, mais devant
le droit d'auteur dérisoire
^{qu'il m'accordait,}
(7 centimes par exemplaire) j'ai
décidé de remplir les conditions
du traité et j'ai fait continuer
l'impression pour mon compte.

M^r Bouquet a bien voulu
m'assurer sa collaboration pour
surveiller l'impression.

Le texte de cette 3^{ème} édition est le
même que celui des précédentes
sans certains changements.

- Gravures au trait avec clichés
- Zircographie galvanique -
- quelques transpositions etc,
- surtout édition bon marché
- 1,25 avec papier ordinaire.

Le travail était tout tracé
par Gaston, et je crois que

M^r Bouquet a bien compris
la façon dont l'auteur
voulait présenter l'ouvrage.

Par discrétion j'ai laissé
agir M^r Bouquet, mais
que de lenteurs! que de
négligence et que de coquilles!

Enfinement j'ai prié
M^e Bouquet de me faire passer
les épreuves pour les revoir;
mais c'est un peu tard, et
les premières feuilles ~~en~~ sont
surchargées de coquilles.

M^r Bouquet pense
qu'il serait bon d'avertir
le lecteur en première page
que les changements (légers)
apportés dans cette édition ont
été faits d'après les données
lâchées ~~indiquées~~ ^{de} par l'auteur
et par les soins de sa veuve
avec la collaboration de M^r Bouquet.



M^r Rouquet n'a peut-être pas tort, mais cela me représente un petit boniment inutile.

Je voudrais Monsieur et ami sincère de Jourdain, votre avis là-dessus.

On tire la dernière feuille et le guide paraîtra ^{dans} les premiers jours d'août. Ce sera un peu tard pour la vente de cette année; je me suis trouvée en face de la mauvaise volonté de l'imprimeur et comme le traité n'indique pas une période déterminée, je suis entièrement à sa merci.

C'est cela est une affaire commerciale et le cher Gaston n'était pas fort pour la commerce.

Sûrement ce ne sera pas brillant et je m'estimerai



très heureuse si une fois rentrée dans le pais je puis indemniser M^r Rouquet.

Pour toutes ces raisons, je ne veux pas me presser pour continuer l'impression des Bibliophiles - Je voudrais être assurée d'une collaboration très sérieuse et désintéressée.

M^r Rouquet a annoncé dans sa Revue qu'on suspendait pour quelques temps la publication du supplément "de Bibliophiles".

C'est une mauvaise époque ou l'année pour continuer; M^r Rouis (inspecteur des forêts) qui veut bien corriger les épreuves, va être en congé.

Je suis moi-même fort perplexe, et ne sais trop quelles seront mes ressources.

Une inspection minutieuse du manuscrit et de tous les manuscrits laissés par Jourdain serait nécessaire - Je désirerais

bien que ce soit une
main amie qui veuille
bien dénouer tout cela.

J'ai pensé à vous, Monsieur
mais comme rien ne presse,
~~je serais~~ on pourrait remettre
cette inspection après les vacances.

Je voudrais vous donner
connaissance d'une lettre de
Mistral, vous faire voir la
bibliothèque de Jourdan, avant
de prendre une décision.

Cela nécessiterait un
déplacement de votre part et
j'ai compté sur votre amitié
pour ce cher dispart, afin de
me secourir dans ma tâche.

Pour l'instant je désirerais
savoir s'il est utile d'avertir le
lecteur par les changements apportés
au guide, je vous serais reconnaissant
de me guider là-dessus.

Veuillez présenter mes hommages
respectueux à M^{me} Cartailhac, donner
un souvenir à M^{lle} votre fille et agréer
l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M^{me} Cartailhac
a reçu la lettre de
M^{me} Cartailhac
annoncé dans votre lettre du 16

Journal
du 16